

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 4151)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 105

présenté par
M. Bazin

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« Les bois et forêts n'entrent pas dans le champ d'application du présent chapitre. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présente proposition de loi vise à réguler l'accès au foncier agricole au sens strict. Les bois et forêts ne sont manifestement pas concernés.

Afin de clarifier le champ d'application de la nouvelle procédure de contrôle qu'elle introduit, il est donc proposé d'indiquer expressément cette exclusion.